

Boîte à outils direction FTB Direction des collaboratrices et collaborateurs	5. Diffusion	En combinaison avec ---
	Règles de communication	Code 503

Dialogue et discussions nourrissent la collaboration d'individus qui travaillent ensemble. Ce dialogue et ces discussions sont parfois efficaces et dirigées vers un but précis ; parfois aussi ils dévient du thème. Ils sont parfois spontanés, parfois aussi porteurs de jugements précipités. C'est pourquoi, il est judicieux de connaître et d'appliquer les **règles de communication**.

Les règles de communication servent davantage, lorsqu'on les utilise de temps en temps consciemment, et que l'on procède à une évaluation (p.ex. au terme d'un entretien ou d'une séance).

Règles de communications possibles :

- Se concentrer sur l'essentiel et éviter tout monologue
- Ne pas dévier du thème
- S'écouter mutuellement et laisser l'autre s'exprimer
- Écouter sans juger
- Accepter d'autres opinions
- Reformuler avec d'autres mots
- Poser des questions de clarification, lorsqu'on n'a pas compris quelque chose
- Eviter toute discussion qui ne soit pas en lien avec le thème
- Encourager des participants réservés à s'exprimer
- Prévoir expressément un moment de pause